

**Philippe J. MAAREK**  
Chargé d'enseignement  
en droit public et en sciences politiques  
à l'Université de Paris X

# **LA CENSURE CINÉMATOGRAPHIQUE**

**Préface de M. Maurice ROBIN**

Professeur de droit public  
et de sciences politiques  
(Université de Paris X)

**Avant-propos de M. Robert CHAZAL**

Président du Syndicat français  
de la critique de cinéma

*Ouvrage publié avec le concours de la Fondation  
Philip Morris pour le cinéma*

**LIBRAIRIES TECHNIQUES**  
Libraire de la Cour de cassation  
27, place Dauphine - 75001 PARIS

# SOMMAIRE

	Pages
PRÉFACE .....	VII
AVANT-PROPOS .....	IX
INTRODUCTION .....	1

## PREMIÈRE PARTIE

### **LA LIBERTÉ D'EXPRESSION CINÉMATOGRAPHIQUE EXISTE-T-ELLE ?**

CHAPITRE I. — LE RÉGIME FRANÇAIS .....	7
1. — <i>LE RÉGIME LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE</i> .....	8
Section 1. — Le régime des modes d'expression traditionnellement reconnus : les exemples de la presse et du théâtre .....	8
§ 1. — La presse (p. 8); § 2. — Le théâtre (p. 10).	
Section 2. — Le régime de l'expression cinéma- tographique .....	11
§ 1. — La liberté de l'auteur de l'œuvre cinéma- tographique (p. 11). § 2. — La liberté de l'œuvre cinématographique (p. 12).	
2. — <i>L'APPORT JURISPRUDENTIEL</i> .....	20
Section 1. — L'expression cinématographique comme liberté d'expression « dérivée » .....	21
Section 2. — L'expression cinématographique, liberté publique <i>per se</i> ? .....	22

CHAPITRE II. — LES RÉGIMES ÉTRANGERS .....	27
1. — LES RÉGIMES SANS GARANTIES EXPRESSES DE LIBERTÉ	28
Section 1. — Les États-Unis .....	28
§ 1. — La reconnaissance de la liberté d'expression cinématographique (p. 29); § 2. — Les limites de cette liberté (p. 31).	
Section 2. — Le Royaume-Uni .....	34
2. — LES RÉGIMES A GARANTIES EXPRESSES DE LIBERTÉ	37
Section 1. — Les pays exempts de mécanismes officiels de contrôle préventif .....	37
§ 1. — La République fédérale d'Allemagne (p. 37); § 2. — La Belgique (p. 38).	
Section 2. — Les pays dotés de mécanismes offi- ciels de contrôle préventif .....	40

## DEUXIÈME PARTIE

### **LE CONTRÔLE DE L'EXPRESSION CINÉMATOGRAPHIQUE EN FRANCE**

CHAPITRE III. — LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF PRÉ- VENTIF .....	49
1. — LE CONTRÔLE PRÉALABLE AU NIVEAU NATIONAL	49
Section 1. — L'organisme et les moyens de contrôle	50
A. — L'organisme : la commission de contrôle des films cinéma- tographiques .....	50
§ 1. — La commission plénière (p. 51); § 2. — Les sous-commissions (p. 52).	

## SOMMAIRE

B. — <i>Les moyens du contrôle</i> .....	53
§ 1. — L'avis préalable (p. 53); § 2. — Les restrictions à la programmation (p. 54); § 3. — Les coupures (p. 54); § 4. — Les interdictions totales (p. 55); § 5. — Les avertissements (p. 56); § 6. — L'interdiction à l'exportation (p. 57); § 7. — La sanction des moyens mis à la disposition du contrôle (p. 58).	
Section 2. — Les critères et les modalités du contrôle .....	59
A. — <i>Les critères du contrôle</i> .....	59
§ 1. — La protection de l'ordre public externe (p. 59); § 2. — La protection de l'ordre moral interne (p. 61).	
B. — <i>Les modalités du contrôle</i> .....	62
§ 1. — La procédure (p. 62); § 2. — Le contentieux du contrôle (p. 66).	
2. — LE CONTRÔLE PRÉALABLE AU NIVEAU LOCAL ....	70
Section 1. — La légalité de l'intervention des autorités de police locale .....	71
§ 1. — Le détenteur de l'autorité de police locale (p. 71); § 2. — La légalité de l'intervention (p. 72).	
Section 2. — L'étendue de l'intervention des autorités de police locale .....	74
CHAPITRE IV. — LE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET RÉPRESSIF .....	81
1. — LE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE .....	81
Section 1. — Le contrôle économique indirect ..	81
§ 1. — Le contrôle économique à la production (p. 82); § 2. — Le contrôle économique à la diffusion (p. 84).	

LA CENSURE CINÉMATOGRAPHIQUE

Section 2. — Le contrôle économique direct . . . .	86
§ 1. — Le classement des films «X» (p. 87); § 2. — Les conséquences financières du classement «X» (p. 90).	
2. — <i>LE CONTRÔLE RÉPRESSIF</i> . . . . .	96
Section 1. — Les bases légales du contrôle répressif.	96
Section 2. — Le cinéma devant le juge du contrôle répressif . . . . .	98
CONCLUSION . . . . .	103
POSTFACE . . . . .	109
ANNEXES . . . . .	113
I. — La police locale : les articles 96, 97 et 107 du Code d'administration communale . . . . .	115
II. — Le décret n° 61-62 du 18 janvier 1961 portant R.A.P. pour l'application des articles 19 à 22 du Code de l'industrie cinématographique . . . . .	117
III. — Le «Code Hays» . . . . .	127
IV. — Les mesures restrictives prises par le contrôle national en France entre 1955 et 1980 . . . . .	129
V. — Les mesures restrictives prises aux États-Unis entre 1968 et 1981 . . . . .	130
VI. — Les longs métrages interdits en France depuis 1945 et demeurant toujours proscrits . . . . .	131
VII. — Tableau récapitulatif de la procédure du contrôle préalable au niveau national en France . . . . .	138
VIII. — Répartition des procédures simplifiées en 1977 et 1978 pour les films de long métrage . . . . .	139
IX. — La loi du 30 septembre 1975 . . . . .	140
X. — Tableau comparatif du contrôle dans les pays étudiés.	144

SOMMAIRE

INDEX DES TEXTES CONSTITUTIONNELS, LÉGAUX OU RÉGLEMENTAIRES CITÉS .....	145
INDEX DES ARRETS OU JUGEMENTS CITÉS .....	149
INDEX DES FILMS CITÉS .....	155
BIBLIOGRAPHIE .....	157
SOMMAIRE .....	161